

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 juin 2024
Compte-rendu

Liste des présents et représentés.

NOM – Prénom	Présent Représenté	NOM – Prénom	Présent Représenté
BARTHET Marie-France	P	JAULENT Lucas	P
BELACEL Hamdani	P	KIRCHSTETTER Bernard	R.par N.Grizaud
BOFFELLI Annie	P	LACZNY-VIGNES Véronique	P
BOYER-CORCUFF Marie-Laure	P	LAHCINI Hamel	P
BRETON Marie	P	MAHDI Frédéric	P
CABAL Céline	P	MASSA Alain	P
CHAPPERT-GAUJAL Nathalie	P	PERROT Frédéric	P
CHING Monique	P	PHILIPPE Laure- Emmanuelle	P
DEVOUGE Sophie	P	PICAREL Edouard	P
DUPLESSY Christine	P	PY Michel	P
FARINES Richard	P	ROLLAND Claude	P
FRANCOIS Isabelle	P	TABOULET Caroline	R.par E.Picarel
GRIZAUD Nicolas	P	VALLVERDU Jean- Marc	P
ILLESCAS André	R. M.F BARTHET		

A APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL ET INFORMATION SUR LES DECISIONS

1 Approbation du Procès-Verbal du conseil municipal du 25 mars 2024

Leucate Renouveau	Pour
Leucate Citoyenne	Abstention
Rassemblement Bleu Marine	Ne prend pas part au vote
Alain Massa	Ne prend pas part au vote

Intervention Sophie Devouge.

Deux remarques :

- Page 32 au chapitre 8.1 concernant l'attribution des subventions aux Associations de la Commune, l'intervention de Leucate Citoyenne demandant les critères d'évaluation est absente.
- De même dans les questions diverses, Leucate Citoyenne a demandé quand serait mise en fonction l'open data, ce qui permettra d'accéder enfin aux documents concernant la Commune, documents demandés de longue date.

Réponse du Maire :

Nous apporterons les corrections.

Commentaire Leucate Citoyenne

Dans l'ensemble du compte-rendu, nous avons présenté à part le vote d'Alain Massa car le Maire lui a retiré sa délégation et l'a éloigné physiquement de la majorité lors du Conseil Municipal !

2 Décisions du Maire prises par délégation du conseil municipal

Date	Objet
21/03/2024	Cession ordinateur N. Guipain
21/03/2024	Tarifs Mondial du Vent 2024
25/03/2024	Demande de subvention Requalification du quartier de la Clarianelle Tranches 3 et 4
02/04/2024	Maison de Santé Pluridisciplinaire-Dr Homann-Avenant de résiliation
02/04/2024	Maison de Santé Pluridisciplinaire -Dr COUTADEUR-Avenant de résiliation
02/04/2024	Maison de Santé Pluridisciplinaire - Dr Coutadeur-Bail Bureau 1
02/04/2024	Maison de Santé Pluridisciplinaire - Dr SUAREZ - Bail Bureau 2
04/04/2024	Convention ODP Kiosque La Franqui
16/04/2024	Cession de 3 véhicules
02/05/2024	Maison de Santé Pluridisciplinaire -Dr Mahé-Bureau 3- avenant de résiliation
02/05/2024	Maison de Santé Pluridisciplinaire -Dr Mahé-Bureaux 3-4-5-Salle de soins
02/05/2024	Tarifs Sol Y Fiesta 2024

02/05/2024	Terrasse Les 2 Primeurs - Réduction tarif
13/05/2024	Maison de Santé Pluridisciplinaire -Julia LIPPI - Avenant 1
23/05/2024	Maison de Santé Pluridisciplinaire -Fanny SPONTON- Avenant 1
23/05/2024	Maison de Santé Pluridisciplinaire -Dr Jorg HOMANN- Bail bureau entrée
23/05/2024	Camping Municipal Cap Leucate-Tarification Food Trucks
24/05/2024	Tarifs marchés nocturnes
24/05/2024	Tarifs marchés arts artistiques et saveurs
24/05/2024	SDIS-convention renforts saisonniers Port Leucate
24/05/2024	SDIS-convention renforts saisonniers Trésorerie

B AFFAIRES GENERALES / INTERCOMMUNALITE

1 - Recensement 2025 et réalisation de l'enquête famille

1.1- Convention avec l'INSEE

Depuis la loi du 27 février 2002, toute commune de moins de 10 000 habitants doit faire l'objet d'une enquête de recensement exhaustive tous les 5 ans.

Les derniers recensements ont eu lieu en 2014 et 2019.

Une nouvelle enquête aura lieu du 16 janvier 2025 au 15 février 2025.

Leucate Renouveau	Pour
Leucate Citoyenne	Pour
Rassemblement Bleu Marine	Pour
Alain Massa	Pour

1.2- Recensement général de la population 2025

Pour ce faire, il sera nécessaire de recruter des agents recenseurs et nommer des agents coordonnateurs. Il y a donc lieu de fixer la rémunération qui pourrait être calculée sur les bases suivantes :

☒ Par bulletin individuel collecté : 4.00 € brut

☒ Par feuille de logement : 1.5 € brut

☒ Un forfait de 300.00 € brut par agent sera attribué à la seule condition que le taux de feuilles rejetées ne dépasse pas 10% du total des feuilles remplies.

Leucate Renouveau	Pour
--------------------------	-------------

Leucate Citoyenne	Pour
Rassemblement Bleu Marine	Pour
Alain Massa	Pour

2 - Autorisation d'exécution d'un mandat spécial

Il est proposé d'autoriser l'octroi d'un mandat spécial à **Mme Monique CHING**, première adjointe, afin d'assister au **77ème Festival du Cinéma à Cannes** du 20 au 27 mai 2024 dans le cadre de la préparation du prochain festival Voix d'Etoiles.

Leucate Renouveau	Pour
Leucate Citoyenne	Abstention
Rassemblement Bleu Marine	Ne prend pas part vote
Alain Massa	Ne prend pas part vote

C FONCIER - URBANISME

1 - Acquisition du Camping Mer Sable Soleil à Leucate Plage.

Cet établissement a été mis en vente pour un montant de 3 700 000 € pour les murs et le fonds de commerce.

Son activité comprend la location de mobile-homes et une activité de restauration. La commune souhaite acquérir l'ensemble des parcelles mises à la vente afin de mettre en œuvre le projet communal correspondant à ces emplacements réservés, et la commune souhaite valoriser le restant du foncier pour un autre projet public visant à une requalification de l'offre touristique.

La commune souhaite acquérir l'ensemble des parcelles mises à la vente afin de mettre en œuvre le projet communal correspondant à ces emplacements réservés, et la commune souhaite valoriser le restant du foncier pour un autre projet public visant à une requalification de l'offre touristique.

En effet, cette acquisition permettra d'envisager une revalorisation des équipements communaux d'hôtellerie de plein air et d'accueil des camping-cars qui sont situés sur des parcelles directement voisines.

La SCI Mer Sable Soleil a reçu une proposition d'achat au montant de 3 470 000 € par une société hollandaise spécialisée dans l'exploitation des campings. Une proposition d'achat a été faite par la commune à la SCI Mer Sable Soleil à ce même montant de 3 470 000 €.

Il est précisé que ce montant se situe sous la valeur estimée par le service des domaines en date du 2 avril 2024. (3 500 00 €)

La SCI Mer Sable Soleil a accepté la proposition de la commune. Le montant de 3 470 000 € comprend :

- Le rachat du fonds de commerce pour un montant de 1 350 000€
- Le rachat des terrains et des constructions pour un montant de 2 000 000 €
- La commission d'agence pour un montant de 120 000 € à l'agence de transaction immobilière CONCERTO
- Les frais de notaire et de géomètre sont à la charge de l'acheteur A noter que la vente du fonds de commerce comprendra la cession, en plus de marchandises, pour un montant maximum de 7 000 €, non compris du rachat du fonds de commerce. Il est toutefois précisé que ce fonds de commerce n'a naturellement pas vocation à être exploité par la commune.

Une fois acquis, le camping sera exploité par la commune dans le cadre d'une activité de service public soit en régie soit en délégation de service public.

Présentation du Maire :

Il s'agit d'une question d'urbanisme et de foncier qui motive principalement la tenue de ce Conseil Municipal, il s'agit d'une délibération importante qui vise à faire l'acquisition du Camping Mer Sable et Soleil à Leucate plage.

Quelques éléments importants, 11794m² , pratiquement 1,2 hectare, le prix est de 3 470 000 euros, qui se décompose en 1 350 000 euros pour le rachat du fonds de commerce, 2 000 000 pour l'achat des terrains et des constructions, 120 000 de commissions à l'agence chargée de la transaction et comprenant aussi les frais de notaire et de géomètre.

Le fonds de commerce comprend en plus des marchandises un stock d'un montant maximum de 7000 euros.

L'estimation des domaines est de 3 500 000 euros. C'est un foncier sur lequel la mairie avait déjà imaginé un certain nombre de projets puisqu'un certain nombre d'emplacements réservés sont inscrits au Plan Local d'Urbanisme (parcelles CX4,CW135 et CW169). J'ai souhaité que la ville se positionne lorsque nous avons appris que cet établissement et ce camping étaient à la vente.

C'est un emplacement stratégique au sein de Leucate plage.

Intervention Marie-France BARTHET

Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Avant d'endetter la commune de 3,47M€ supplémentaire, il serait préférable de définir le projet d'utilité publique qui nécessite un tel endettement.

Mais sur ce point : page blanche !

Autant nous comprenons l'intérêt d'un élargissement de la voirie, prévu au PLU, autant votre phrase « un autre projet public visant à une requalification de l'offre touristique » est totalement technocratique et creuse !

Si vous achetez le Galion pour en faire une Maison des Jeunes et/ou un club de voile, nous applaudirions des deux mains... mais cela ne semble pas être le cas.

Nous voulons aussi vous signaler qu'une grande partie des terrains que vous voulez acheter avec l'argent des Leucatois est en zone submersible....

C'est bien cher payé pour des terrains inondables ! Quel est votre vrai projet ?

Quand, pensez-vous consulter les Leucatois ?

Donc en l'absence de projet clair et discuté avec les habitants, nous sommes obligés de voter contre ce non projet !

Commentaire Leucate Citoyenne : le maire assure qu'il n'y aura pas de projet immobilier et que l'achat se financera par les recettes du camping qui rembourseront l'emprunt. De plus, le mode de gestion n'est pas encore défini par la municipalité. A suivre donc....

Dans un contexte de difficulté à loger les saisonniers, peut-être pourrait il y avoir au camping quelques hébergements qui leur seraient réservés ?

Leucate Renouveau	Pour
Leucate Citoyenne	Contre
Rassemblement Bleu Marine	Abstention
Alain Massa	Abstention

2 - Acquisitions foncières pour la réalisation de la voie douce entre Leucate village et La Franqui

Leucate Renouveau	Pour
Leucate Citoyenne	Pour
Rassemblement Bleu Marine	Pour
Alain Massa	Pour

Intervention de Nathalie Chappert-Gaujal :

Deux parcelles situées à l'entrée du village permettant de terminer la jonction de la voie douce entre La Franqui et Leucate.

Les parcelles sont de 385m² et 170m².

L'acquisition se fait à l'euro symbolique après négociation avec les deux propriétaires.

3 - Acquisitions des parcelles CT 421, CT 422 et CT 423

Leucate Renouveau	Pour
Leucate Citoyenne	Pour
Rassemblement Bleu Marine	Pour
Alain Massa	Pour

Intervention de Nathalie Chappert-Gaujal :

Depuis 1997, la commune s'est engagée contre le phénomène de cabanisation, des actions fortes ont été menées pour supprimer des constructions réalisées en toute illégalité pour assurer un retour complet à l'état naturel. Aujourd'hui l'acquisition des terrains cabanisés est la meilleure solution pour assurer un retour complet à l'état naturel de ces parcelles.

Les propriétaires ont sollicités la commune pour céder leur parcelle. (parcelles situées dans le secteur de la Caramoun).

La superficie est de 2200 m², le prix négocié avec les propriétaires est de 620,00 euros, soit - 0,40 le m².

4 - Acquisition de la parcelle BV 35

Leucate Renouveau	Pour
Leucate Citoyenne	Abstention
Rassemblement Bleu Marine	Pour
Alain Massa	Pour

Intervention Nathalie Chappert-Gaujal :

Cette parcelle se situe la Franqui, sur le site dit « les Combettes ». Les propriétaires ont sollicité la commune pour céder leur bien.

La superficie de cette parcelle est de 407m².

Le prix négocié a été fixé à 2000 euros, ce qui fait un prix de 4,91 euros le m² .

Intervention Jean-Marc Vallverdu :

Pourquoi une telle différence de prix au m² entre l'achat de ces différentes parcelles ?

Réponse du Maire :

Ce sont des négociations que l'on a avec chaque propriétaire, nous faisons très attention au prix du foncier, et du foncier naturel, toutes n'ont pas le même intérêt,

et cela s'inscrit dans notre politique de « décabanisation ». Si on peut devenir propriétaire de tout ce secteur, ça empêchera la cabanisation.

Intervention de Jean-Marc Vallverdu :

Le problème, c'est que si une parcelle faisait 4000m², le prix sera alors très élevé...

Réponse du Maire :

On n'aurait pas acheté. D'ailleurs beaucoup de transactions ne se font pas, car les propriétaires en demandent trop, voire même des transactions sont bloquées, et ça ne passe pas en Conseil Municipal, mais ça rentre dans la politique que l'on mène pour maîtriser le prix du foncier, et on se porte préempteur, au prix des domaines, quand les prix sont exorbitants, et la vente ne se fait pas.

On ne conduit de la même manière les négociations entre les propriétaires qui veulent se débarrasser de leur terrain et ceux qui ne le souhaitent pas. On ne conduit pas de la même manière les négociations. C'est un sujet, car il y a d'autres acquisitions à venir.

D – MESURES D’ORDRE BUDGETAIRE ET COMPTABLE

1 .1 Budget 2024 - Décisions modificatives

Intervention Hamdani Belacel :

Concernant les décisions modificatives concernant le budget principal, vous avez pu lire la vue d'ensemble des dépassements en investissements sur les grosses opérations, notamment sur le mail de la Clarianelle, la réfection de la mairie ainsi que l'école font appel d'une décision modificative qui a pour objet de réajuster les ouvertures de crédit sur les opérations importantes en cours d'achèvement. Sachez que ces dépassements sont rééquilibrés sans toucher aux imprévus, ils sont uniquement rééquilibrés par le produit fiscal.

Leucate Renouveau	Pour
Leucate Citoyenne	Contre
Rassemblement Bleu Marine	Abstention
Alain Massa	Abstention

1.2 Budget annexe camping et aire de camping car

Intervention Hamdani Belacel :

Cette décision modificative permet de régulariser quelques postes dans le respect des ouvertures de crédit prévues au budget primitif, et surtout introduit les dépenses relatives à l'acquisition du camping « mer sable soleil », tel que nous avons pu délibérer précédemment. Cette dépense sera équilibrée par l'emprunt.

Leucate Renouveau	Pour
Leucate Citoyenne	Contre
Rassemblement Bleu Marine	Abstention
Alain Massa	Abstention

2 – Emprunt 2024

Vu l'article L 2122-22 3° du Code Général des Collectivités Territoriales portant délégation du Conseil Municipal au Maire en matière d'emprunt,

Vu la délibération n° 2020/004/5.4 en date du 25 mai 2020, indiquant que cette délégation est limitée à 3 000 000 d'euros par exercice jusqu'à la fin du mandat,
Considérant le projet d'acquisition d'un camping sur le budget annexe « camping / aires de camping-car »,

L'exposé du Maire entendu, Il est proposé au conseil municipal de :

► Donner une délégation supplémentaire du conseil municipal au maire de procéder, pour l'exercice 2024 et sur le budget annexe « Campings-aires de camping-cars » et dans la limite de 3 700 000 euros, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par ce budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L. 1618-2 et au a de l'article L. 2221-5-1, sous réserve des dispositions du c de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires .

Leucate Renouveau	Pour
Leucate Citoyenne	Contre
Rassemblement Bleu Marine	Abstention
Alain Massa	Abstention

Intervention de Jean Marc Vallverdu :

Nous votons contre le choix d'endetter la commune d'un prêt pour cet achat sur un projet qui ne profite pas aux Leucatois.

3 - Taxe de séjour 2025

Vu les articles L 2333-26 et suivants, R 2333-43 et suivants, et R 5211-21 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales prévoyant notamment que les délibérations en matière de taxe de séjour doivent être prises le 30 juin au plus tard, Considérant que la loi a mis en place une actualisation annuelle automatique des tarifs de la taxe de séjour en fonction de l'inflation, il est proposé d'actualiser les tarifs à partir du 1er janvier 2025.

Intervention Céline Cabal :

Nous sommes obligés de délibérer tous les ans sur la taxe de séjour, il est proposé d'actualiser les tarifs comme indiqué dans la grille tarifaire.

Leucate Renouveau	Pour
Leucate Citoyenne	Pour
Rassemblement Bleu Marine	Pour
Alain Massa	Pour

4 - Loi Sueur - CONVENTION SARL Cinex Loisirs

Vu l'article L2251-4 du Code Général des Collectivités Territoriales issue de la loi Sueur qui permet aux collectivités de soutenir les entreprises existantes exploitant des établissements cinématographiques sous certaines conditions, et ce, par année, dans la limite de 30% de leur chiffre d'affaire.

Considérant que la SARL Cinex Loisirs installée sur la commune de Leucate est un cinéma d'art et d'essai et/ou ne réalisant pas plus de 7 500 entrées par semaine ; qu'il remplit donc les conditions pour être éligible à ce dispositif destiné à soutenir les établissements dont la pérennité serait remise en question sans les aides publiques.

Considérant, de surcroît, que la crise énergétique rencontrée par ces établissements est sans précédent et considérant que le montant de l'aide ne dépasse pas 30% de leur chiffre d'affaire.

Intervention Sophie Devouge

La loi Sueur du 13 juillet 1992 porte sur l'action culturelle des collectivités locales en autorisant les communes à apporter des aides directes aux salles de cinéma.

Nous approuvons et soutenons cette convention, de surcroît dans le contexte actuel de crise du pouvoir d'achat et du prix de l'énergie.

Nous considérons cependant que d'autres subventions pourraient soutenir d'autres projets , comme par exemple la création d'une médiathèque, enfin accessible aux personnes à mobilités réduites, aux jeunes parents . C'est un projet que nous citons régulièrement.

Réponse du Maire : Nous le ferons.

Leucate Renouveau	Pour
Leucate Citoyenne	Pour
Rassemblement Bleu Marine Alain Massa	Pour

5 - Subventions exceptionnelles 2024 aux associations

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que l'association LM EVENTS a sollicité la commune pour l'octroi d'une subvention exceptionnelle.

En effet, cette association organise un événement sportif de Crossfit, Leucate Beach Throwdown, les 24 et 25 août 2024 à Port Leucate.

Cette animation contribue au rayonnement de Leucate dans le domaine du sport dans le cadre de la saison estivale.

L'exposé du Maire entendu, Il est proposé au conseil municipal de :

- Octroyer à l'association LM EVENTS une subvention exceptionnelle de 2000€ pour l'organisation de l'événement Leucate Beach Throwdown les 24 et 25 août 2024 à Port Leucate.

Leucate Renouveau	Pour
Leucate Citoyenne	Pour
Rassemblement Bleu Marine Alain Massa	Pour

5.2 – ALL Animation Leucate La Franqui .

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que l'association ALL Animation Leucate La Franqui a sollicité la commune pour l'octroi d'une subvention exceptionnelle.

En effet, cette association organise un événement culturel et musical autour de la moto customisée, Custom Beach, les 14 et 15 septembre 2024 à La Franqui.

Cette animation contribue au rayonnement de Leucate dans le domaine de la culture et de la musique dans le cadre des ailes de saison.

L'exposé du Maire entendu, Il est proposé au conseil municipal de :

- Octroyer à l'association ALL Leucate La Franqui une subvention exceptionnelle de 2000€ pour l'organisation de l'événement Custom Beach les 14 et 15 septembre 2024 à La Franqui.

Leucate Renouveau	Pour
Leucate Citoyenne	Pour
Rassemblement Bleu Marine	Pour
Alain Massa	Pour

E MESURE INTÉRESSANT LE PERSONNEL

1 - Modification des tableaux des effectifs

Leucate Renouveau	Pour
Leucate Citoyenne	Pour
Rassemblement Bleu Marine	Pour
Alain Massa	

F - AFFAIRES PORTUAIRES

1 - Projet d'extension du port de Leucate – Demande d'avis du conseil municipal

Intervention Marie-France BARTHET

Monsieur le Maire, chers collègues,

Dans toutes les mandatures, il y a des projets « marqueurs », celui là en est un ! En ce sens qu'il est symbolique, caricatural, de votre vision du développement local et de votre méthode de travail.

Et je m'en explique en quelques points :

Absence de démocratie

Ce projet porté par la municipalité de Leucate constitue une véritable découverte pour les habitants. Ni dans la délibération du conseil municipal de 2017 citée dans le dossier, ni dans la campagne électorale précédente, ni dans les réunions de quartier, ni lors des derniers Conseils municipaux, ce projet avoisinant pourtant les 7 millions d'euros n'a fait l'objet d'une présentation détaillée et argumentée. Quelles en sont les raisons ? Leucate Citoyenne ne peut que dénoncer cette politique du "fait accompli" totalement irrespectueuse des citoyens et de l'ensemble des contribuables !

Nuisances pour les riverains

Le projet n'évoque que brièvement les nuisances et conséquences que le chantier ne manquera pas d'engendrer sur les 800 logements directement concernés par la construction puis l'exploitation de cette extension.

La construction du parking par remblai, l'acheminement et l'installation des pontons flottants nécessiteront le transport de 15.000 M3 de matériaux et la circulation de plus de 600 camions et véhicules de chantier (10 rotations par jour pendant 2 mois nous indique le dossier.) Quelles conséquences sur les habitants (nuisances sonores et pollutions), sur la solidité des immeubles ?

Ultérieurement, en phase d'exploitation l'environnement de ces 800 logements que les propriétaires avaient choisis pour le calme et la sérénité de la vue sera totalement transformé par la circulation automobile et l'activité portuaire.

Pas d'études économiques

Nous observons que les documents de la consultation publique n'intègrent absolument pas la dimension économique du projet et son inscription dans l'écosystème régional (Aude + PO) de ports de plaisance pourtant fortement concurrentiel et dans son évolution à moyen et long terme.

Un projet aussi important qui conduit à terme à hausser la capacité d'accueil d'environ 33% devrait s'accompagner d'une étude de marché et d'un benchmark visant à comparer l'état actuel de l'exploitation de Port Leucate avec les ports concurrents, sur les plans économique et qualitatif. Le dossier est donc totalement silencieux sur les perspectives économiques du projet, les coûts d'exploitation et les potentialités d'amortissement. En bref, c'est une affaire sans plan d'affaire.

On peut ajouter que les activités de services associés au port ne sont pas intégrées dans le dispositif en matière d'analyse des besoins des plaisanciers, d'impacts économiques et de créations d'emplois.

De plus le Port n'étant pas une entité autonome de la commune, les emprunts nécessaires à cet investissement seront contractés par la commune et remboursés par les impôts des Leucatois : des comptes doivent être rendus et présentés aux citoyens Leucatois.

Absence de stratégie urbaine

Globalement, l'intégration du projet dans l'environnement urbain existant de Port Leucate n'est pas prise en compte ou présentée.

Une augmentation du nombre de plaisanciers et de visiteurs nécessite une amélioration des infrastructures publiques : routes, parkings, sanitaires, services de sécurité. Sans une préparation adéquate, la commune risque de faire face à une surcharge des infrastructures existantes entraînant des nuisances importantes pour les résidents et les touristes.

Submersion marine

La commune dispose d'un Plan de Prévisions des Risques Littoraux qui préconise de ne pas augmenter les enjeux humains et économiques sur les lidos.

Comme il est indiqué en page 73 de la pièce 5.1 du dossier de consultation : "*Le risque majeur le plus significatif est celui de la submersion marine, comme le révèle la cartographie du PPRL ... la zone de projet est située en RL3 ... soumise à un aléa de submersion marine.*"

Vu les prévisions du GIEC sur la montée de la mer, ce risque de submersion marine ne peut qu'augmenter fortement à moyen et long terme.

Nous ne comprenons pas qu'un projet, dont la réalisation sera lancée en 2024, ne prenne pas en compte la sécurité des personnes et des biens.

Conclusion

Nous votons CONTRE ce projet d'extension qui comporte trop de nuisances pour les personnes et les biens concernés, ignore les questions de sécurité à moyen terme, endette la commune sans démontrer aucun effet positif sur l'emploi.

Réponde du Maire

La majorité veut aller plus loin dans le développement de la plaisance à Port Leucate.

La phase 2 se fera en fonction du remplissage des places de la phase 1.

Ce sont de bons projets pour Leucate. C'est la meilleure façon d'aider les activités commerciales qui sont sur le port.

On compte 1 emploi créé pour 100 anneaux (sur la capitainerie, la partie gestion)... donc 2 à 5 emplois à terme

Sur l'information des habitant, le projet a été présenté à toutes les réunions de quartier entre 2017 et aujourd'hui. On l'a présenté lors des réunions d'accueil des nouveaux résidents, on a présenté le projet à une réunion de riverains... il y avait 80 personnes ici. Le projet ? mais faut pas habiter à Leucate pour ne pas le connaître !

Je ne vois pas quelle nuisance, ça va emmener ? le parking existe déjà, il n'y aura pas d'augmentation du trafic ; on compte 80 places de parking pour 200 bateaux. ce ne sera pas un parking ouvert au public mais réservé aux plaisanciers."

Les bateaux ne sont pas les objets les plus menacés par la submersion marine, c'est un risque, je le prends au sérieux, on s'y prépare mais la vie ne s'arrête pas pour autant.

On étend le port en aménageant l'extérieur.

Commentaire Leucate citoyenne :

*Le Maire n'a pas dû lire le dossier, car il est explicitement dit qu'un parking sera agrandi en surplomb de la mer pour accueillir les nouvelles voitures des plaisanciers.
Par ailleurs, la submersion marine n'est pas un risque mais une certitude.*

Marie-France Barthet : quelle suite pour la procédure en cours ?

Maire : jusqu'en décembre 2024, on pense avoir toutes les autorisations pour pouvoir débuter les travaux fin 2024, début 2025.

Leucate Renouveau	Pour
Leucate Citoyenne	Contre
Rassemblement Bleu Marine	Contre
Alain Massa	Abstention

G QUESTIONS DIVERSES

1. Place de la République

Intervention Marie-France BARTHET

Le 30 avril, vous avez envoyé un courrier aux commerçants de la Place de la République pour leurs demander de retirer, je cite : « tous les éléments divers et variés de décoration (pot de fleurs, guirlandes....) » sous prétexte de « transparence d'un bout à l'autre de la place » !

Cet argument est hautement décalé et ridicule ! En effet une place qui a fondamentalement pour objectif : l'attractivité (un mot qui vous est cher) la convivialité peut être vivante, animée, colorée mais en aucun transparente !

Vous feriez mieux d'appliquer le concept de transparence aux documents administratifs, aux finances et aux projets et laisser la vie se développer sur les places ! Vous devriez même remercier les commerçants qui embellissent la place avec de nombreuses plantes vertes qui attirent les clients !

Réponse du Maire:

Cette place est un élément important du charme de Leucate.

Les choses doivent être harmonieuses sur le domaine public. Je ne suis pas dépositaire du bon goût mais l'harmonie, ce n'est pas le bon goût de chacun. Il existe un cahier des charges.

Transparence, ça veut dire de la visibilité pour tout le monde

On ne veut pas que les commerçants s'enferment et se barricadent
Du bout de la rue, il faut voir ce qui est au fond. Le risque c'est que les commerçants se nuisent les uns les autres, on veut que tout le monde soit vu.

Commentaire de Leucate Citoyenne :

L'objectif d'une mairie est d'aider les commerçants et non pas de les brider dans leurs initiatives pour végétaliser et rendre plus vivant la place centrale du village.

2. Intervention Jean Marc :

Concernant l'arrêté de fin 2023 qui régule la circulation sur le plateau de Leucate, nous considérons que c'est une bonne chose. Cependant cela éveille des interrogations chez les Leucatois qui nous les ont d'ailleurs transmises.

En effet on peut s'interroger pourquoi cet arrêté ne s'applique pas à l'ensemble du plateau ? en particulier pour réguler le stationnement sauvage dans le secteur du Phare.

Par ailleurs, pour que cet arrêté soit applicable, il faudrait prévoir l'aménagement de lieux de stationnement.

Que prévoyez-vous ?

Réponse du Maire :

Aller sur le plateau en voiture, c'est plus dans le sens de l'histoire. Il doit se consommer à pied ou à vélo. Il faut savoir que l'accès au phare conduit jusqu'à 300 véhicules par jour. On mène une étude pour avoir d'autres propositions pour stationner plus facilement à proximité du plateau. Le diagnostic se fera cet été. L'idée, c'est d'organiser des stationnements pour préserver le milieu, des aménagements seront réalisés.

Commentaire de Leucate Citoyenne :

La municipalité met la charrue avant les bœufs : il aurait d'abord fallu étudier et organiser les aires de stationnement avant d'interdire la circulation.